

Le 24 juillet 2009

Monsieur Guillermo Planas
Directeur d'Éoliennes de L'Érable
Groupe Elecnor - Enerfin Sociedad de Energia
2075, rue University, bureau 1015
Montréal (Québec) H3A 2L1

**Objet : Commentaires concernant l'impact sur les télécommunications du projet
d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité régionale
de comté de L'Érable
(Dossier 3211-12-127)**

Monsieur,

Nous avons reçu récemment les commentaires de CBC/Radio-Canada concernant l'impact du projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable sur les télécommunications. Bien que CBC/Radio-Canada juge l'étude d'impact recevable à ce sujet, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

L'étude d'impact mentionne que les signaux de télévision analogiques devraient être remplacés par des signaux numériques au moment où le parc éolien entrera en opération. Cependant, étant donné le niveau d'avancement actuel de la migration au numérique et des échéanciers prévus par le CRTC et Industrie Canada, CBC/Radio-Canada est d'avis qu'il n'est pas impossible que certaines stations analogiques régionales restent en ondes après la date butoir du 31 août 2011.

Considérant ceci, il serait plus prudent vous vous engagiez à protéger toutes les stations de télévision, autant numérique qu'analogique, qui seront opérationnelles (en ondes) au moment où le parc éolien sera en opération.

Afin que le projet soit acceptable, nous vous demandons donc de mettre en place un processus de suivi d'impact et d'appliquer les mesures d'atténuation ou de compensation qui s'avèreront nécessaires pour protéger les auditeurs des stations de télévision analogiques et numériques.

...2

Registre de plaintes :

CBC/Radio-Canada est d'avis que vous avez la responsabilité de remédier à toutes les plaintes valides de la population locale concernant le brouillage causé par l'implantation et/ou le fonctionnement des éoliennes. Le mécanisme qui sera mis en place pour l'analyse, le suivi et la résolution de toutes les plaintes valides doit être décrit.

Mise en oeuvre de mesures d'atténuation :

CBC/Radio-Canada vous demande de vous engager par écrit à résoudre, à vos frais, toute plainte valide relative à un brouillage. Pour les signaux de télévision, cela inclut sans s'y limiter, le remplacement de l'antenne réceptrice ou le paiement de l'installation et des frais d'abonnement mensuels d'un service de distribution des signaux de télévision par câble ou satellite pour la durée d'exploitation des éoliennes ou d'existence de leurs structures de soutien.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,



Marie-Claude Théberge

c.c. M. Dany Desruisseaux, SNC-Lavalin